



MAIRIE DE

**SAINT-JEAN-DU-BRUEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS  
Le 15 décembre à 20 heures 30  
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil, Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

**Nombre de conseillers :**  
En exercice..... 15  
Présents..... 12  
Votants..... 14  
Procurations..... 2

**Date de la convocation :** 11/12/2023

**PRESENTS :** Mesdames COBO Rolande, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, Messieurs DAUMAS Jean-Michel, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VERGUES Michel, VIDAL Claude, VIDAL Didier, VIDAL Nadine  
**PROCURATIONS :** Monsieur ASSIÉ Allan a donné procuration à Monsieur VIDAL Claude, Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a donné procuration à Monsieur QUATREFAGES Damien, Monsieur VIALA Daniel a donné procuration à Monsieur VIDAL Didier  
**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur QUATREFAGES Damien a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.  
**SECRETAIRE AUXILIAIRE DE SEANCE :** Madame GUTRAUD Delphine, secrétaire de mairie, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**SEANCE N° 11  
DELIBERATION N° 4  
ADHESION AU SERVICE DE REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION DE L'AVEYRON  
POUR LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la création d'un service de remplacement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aveyron, conformément à l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée ; le but étant de permettre aux collectivités de pallier aux absences momentanées des agents.

Ce service composé d'une équipe d'agents contractuels de droit public formés ou expérimentés pourra intervenir :

- \* en cas :
  - de congé de maladie
  - congé maternité, congé parental
  - congés des fonctionnaires
- \* pour un besoin occasionnel ou saisonnier.

Pour pouvoir bénéficier de ce service en cas de besoin, une convention d'affectation doit être signée entre la collectivité et le Centre de Gestion.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
Après en avoir délibéré,  
Décide à 14 voix pour

(Madame DELEU Françoise quitte la séance à 20h40 par obligation)

- **D'APPROUVER** les termes de la convention d'affectation avec la Centre de Gestion de l'Aveyron.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention et à faire appel en cas de besoin au service de remplacement du Centre de Gestion.
- **DIT QUE** les crédits correspondants seront inscrits sur le budget communal.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
Ont signé les membres présents et représentés*

**Le maire**  
**Claude VIDAL**  
Acte dématérialisé

**Acte rendu exécutoire**

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le ..... 18 DEC. 2023
- par publication sur le site internet [www.saintjeandubruel.fr](http://www.saintjeandubruel.fr) le ..... 18 DEC. 2023